

## INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2024 / 2025

Rendez-vous sur la plateforme EDUCONNECT :

<https://educonnect.education.gouv.fr>



Après la validation de l'inscription au lycée en ligne sur cette plateforme, vous accédez à la rubrique « DOCUMENTS », sur laquelle vous trouverez :

- La fiche d'inscription au restaurant scolaire, à télécharger, compléter et redéposer sur Educonnect
- La fiche « Communiquer son quotient familial » à lire
- Un espace pour déposer l'attestation de quotient familial
- Un espace pour déposer votre RIB au format PDF téléchargé depuis votre application bancaire uniquement (PAS de capture d'écran de téléphone ou de photo)

Pour information : l'inscription au restaurant scolaire est une formule au TICKET, ce qui n'oblige pas l'élève à déjeuner au restaurant scolaire s'il est inscrit à ce service, mais lui permettra de le faire à tout moment de l'année scolaire

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.